

David DV 4887

Comptoir du Centre

Société Anonyme
de Banque, de dépôts & de Crédit
FONDÉE EN 1897

CAPITAL : Fr. 5.000.000

BRUXELLES

GRAND PLACE, N° 5
et RUE DU MIDI, 14

MORLANWELZ

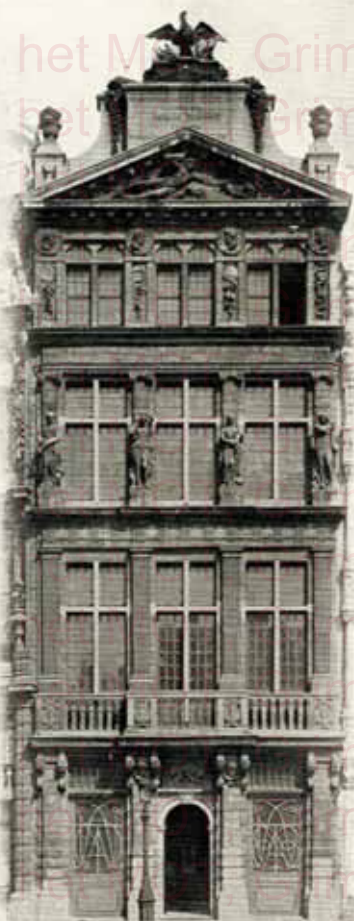
RUE ARTHUR WAROCQUÉ, 4



SIEGE SOCIAL
GRAND-PLACES
BRUXELLES



SIEGE SOCIAL
MORLANWELZ



Façade de la maison historique

La Louve

Siège Social du

Comptoir du Centre

Comptoir du Centre

Société Anonyme de Banque, de Dépôts & de Crédit

Fondée à Morlanwelz en 1897

CAPITAL : 5.000.000 DE FRANCS

LE COMPTOIR DU CENTRE EST ÉTABLI :

- A BRUXELLES, GRAND'PLACE, 6, ET RUE DU MIDI, 14
- A MORLANWELZ, RUE ARTHUR WAROCQUÉ, 4

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

- POUR BRUXELLES : COMPTOCENTRE BRUXELLES
- POUR MORLANWELZ : COMPTOIR CENTRE MORLANWELZ.

TÉLÉPHONES :

- BRUXELLES B 4032
- MORLANWELZ LL 26



LA PHOTOTYPPIE BELGE
BRUXELLES



Salle de Guichets

Repro het MOT, Grimbergen
Repro het MOT, Grimbergen

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. JULES BOREL-MABILLE, Propriétaire, Consul Général de Suisse, à Bruxelles, *Président* ;

LÉON VANHAM, Administrateur du Comptoir d'Escompte de la Banque Nationale à Nivelles, *Vice-Président* ;

PIERRE DELANNOY, Docteur en droit à Enghien, *Administrateur* ;

EMILE DURAY, Président du Conseil Provincial du Brabant, Bourgmestre de et à Ixelles, *Administrateur* ;

PAUL MONSEU, Industriel à Haine-St-Pierre, *Administrateur* ;

HENRI NEUMAN, Sénateur, Bourgmestre de et à Braine-le-Comte, *Administrateur* ;

D. ZAFIROPULO, Administrateur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie à Paris, *Administrateur* ;

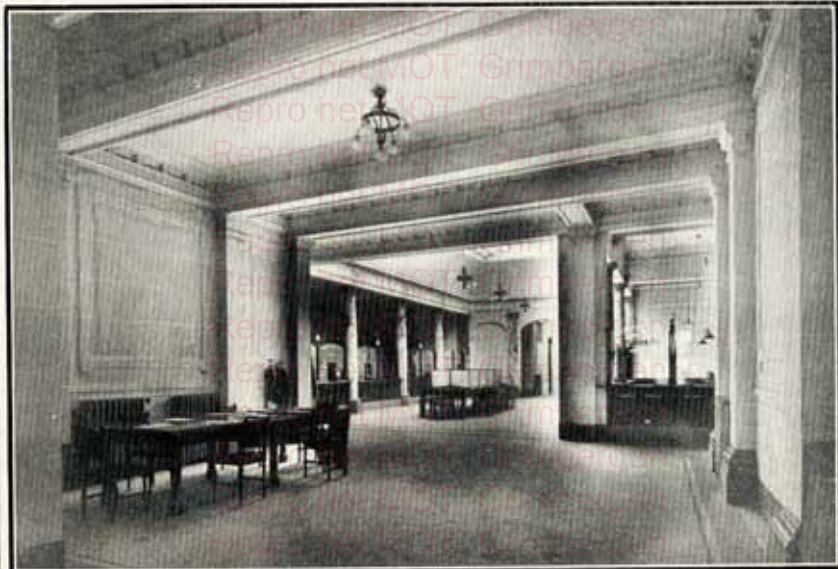
LÉON GHION, Banquier à Bruxelles, *Administrateur-Délégué*.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES :

MM. ERNEST MABILLE, Propriétaire à Binche ;

CHARLES HANAPPE, Négociant à La Hestre ;

RAYMOND HOTTAT, Entrepreneur à Bruxelles.



Vue de la Hall principal
Repro het MOT, Grimbergen
Repro het MOT, Grimbergen

RÈGLEMENT DES SERVICES

Organisation

Les vastes bureaux et galeries de coffres-forts que le COMPTOIR DU CENTRE a installés à Bruxelles, Grand'Place, 5 et rue du Midi, 14, afin de compléter l'organisation de ses services ont été ouverts le 15 Décembre 1912.

Cette situation, en plein centre des affaires commerciales au pied de la Bourse et à cinq minutes des gares du Nord et du Midi, a été choisie pour offrir les plus grandes facilités non seulement aux négociants et capitalistes de la capitale, mais surtout aux industriels de Province, qui se rendent régulièrement à Bruxelles pour leurs affaires, et aux étrangers de passage ou en villégiature, descendus dans les grands hôtels proches des gares ou du centre de la ville.

Opérations traitées

Le COMPTOIR DU CENTRE traite à Bruxelles et à Morlanwelz toutes les opérations de Banque.

Ouvertures de crédits et de comptes-courants

Le COMPTOIR DU CENTRE ouvre des crédits et des comptes-courants donnant lieu à un mouvement d'escompte de valeurs commerciales ou promesses.

Ces crédits sont de notoriété ou garantis par hypothèques, nantissements ou cautions.

Les conditions en sont arrêtées après entente, suivant la nature et l'importance des opérations.

Escompte et recouvrement

Le COMPTOIR DU CENTRE se charge de l'escompte et de l'encaissement de tous effets, chèques ou quittances sur la Belgique et l'Etranger aux meilleures conditions.

Ces conditions sont fixées par correspondance.

Cautionnements

Le COMPTOIR DU CENTRE effectue des cautionnements en Fonds Publics et en numéraire pour compte de ses clients.

Émission de chèques et lettres de crédit

Le COMPTOIR DU CENTRE délivre des chèques sur toutes les villes de la Belgique et de l'Etranger.

Il délivre également des lettres de crédit simples ou circulaires.

Achats et ventes de titres

Le COMPTOIR DU CENTRE effectue à la Bourse de Bruxelles tous achats et ventes de titres moyennant le courtage officiel de 1 1/2^{oo} (fr. 1,50) par mille francs) sur le montant du bordereau, minimum fr. 0,20 par titre inférieur à 100 francs et fr. 0,10 par titre inférieur à 50 francs.

Il exécute les ordres aux Bourses étrangères moyennant prélèvement des courtage et frais qui lui sont réclamés sur ces places plus une commission de 1^{oo}.

Renseignements financiers

Le COMPTOIR DU CENTRE possède un service de renseignements financiers de tout premier ordre, constamment tenu à

jour ; il est ainsi à même de répondre par retour du courrier, à toute demande de renseignements concernant les valeurs se négociant en Belgique et à l'Étranger.

Souscriptions

Le COMPTOIR DU CENTRE se charge de transmettre, sans aucuns frais les demandes de souscriptions aux emprunts d'États, de Provinces, de Villes et de Sociétés et à toutes émissions tant en Belgique qu'en France et à l'Étranger.

Garde de titres

Le COMPTOIR DU CENTRE se charge de la garde de titres belges et étrangers et des objets précieux de toute nature qui lui sont confiés à cet effet.

Ces titres sont conservés dans des coffres spéciaux situés, eux-mêmes dans des réduits blindés, objet d'une surveillance de jour et de nuit, à l'abri de l'incendie et du vol et offrant toutes les conditions requises de sécurité.

Il délivre aux déposants des récépissés donnant la désignation des titres et leur détail numérique. Ces récépissés ne sont soumis à aucun droit de timbre. Ils ne sont transmissibles ni par tradition ni par endossement.

Les titres restent constamment à la disposition des déposants qui peuvent les retirer à toute heure de la journée sans avoir à prévenir à l'avance.

Le travail est combiné de façon à rendre impossible toute indiscretion des services.

A chaque échéance, le COMPTOIR DU CENTRE détache d'office les coupons des titres qui lui sont déposés et en porte le montant au crédit du déposant dans un compte productif d'intérêt assimilé aux comptes de dépôts à vue.

Les coupons en monnaies étrangères sont réglés au meilleur cours.

Le COMPTOIR DU CENTRE apporte ses meilleurs soins à l'exécution de toutes opérations sur titres déposés :

Conversions, échanges, retraits et remboursements dans les Banques et Compagnies, versements, libérations, renouvellements des feuilles de coupons, vérifications des tirages, etc.

Les droits de garde sont comptés par semestre et calculés sur la valeur effective des titres.

Ils sont dus pour tout semestre commencé à raison de 10 centimes par mille francs (minimum 5 centimes par titre et fr. 2.50 par dépôt).

Les dépôts peuvent être faits au nom de une ou plusieurs personnes avec faculté, dans ce dernier cas, d'en effectuer le retrait collectivement ou séparément, ce qui peut procurer de grandes facilités. Des formules spéciales sous seing privé sont tenues à la disposition des clients.

Les procurations déposées au COMPTOIR DU CENTRE sont considérées comme valablement maintenues jusqu'à révocation par lettre recommandée à la poste.

Les fonds et valeurs mobilières déposés au COMPTOIR DU CENTRE et appartenant à des étrangers non domiciliés en Belgique ne sont pas soumis aux lois fiscales belges en cas de décès.

Les lois fiscales étrangères relatives aux droits de succession ne sont pas applicables en Belgique.

Dépôts cachetés

Le COMPTOIR DU CENTRE reçoit en dépôt des boîtes et plis scellés du cachet du déposant aux conditions suivantes :

Ces dépôts doivent être soigneusement fermés. Ils sont scellés en présence du déposant qui leur applique son cachet.

Ce cachet doit aussi figurer sur le récépissé et le bordereau relatifs à ce dépôt à titre d'élément de contrôle pour le retrait.

Le déposant a seul le droit de visiter ou de retirer les dépôts et seulement contre présentation ou restitution du récépissé muni de son visa ou de sa décharge, suivant le cas.

La visite ou le retrait peuvent cependant être faits par un mandataire porteur d'une procuration authentique.

La responsabilité du COMPTOIR DU CENTRE est limitée à la valeur déclarée du dépôt.

Le droit de garde est fixé à 1/2 ‰₀₀ par semestre de la valeur déclarée minimum 5 francs par boîte ou pli, tout semestre commencé est dû en entier.

Les boîtes ne peuvent avoir des dimensions supérieures à 50 centimètres de longueur et 30 centimètres de hauteur.

Encaissement de coupons et titres remboursables

Le COMPTOIR DU CENTRE se charge pour ses clients de l'encaissement des coupons et titres remboursables, payables en Belgique et à l'Étranger, sans frais ni commission.

Les coupons payables à l'Étranger sont décomptés au meilleur cours.

Monnaies et billets étrangers

Le COMPTOIR DU CENTRE négocie les monnaies et les billets étrangers au meilleur cours du jour franco commission.

Prêts sur titres et autres garanties

Le COMPTOIR DU CENTRE consent des avances sur titres belges et étrangers cotés et facilement négociables agréés par lui, et sur toutes autres garanties.

Le quantum et les conditions de ces avances sont variables suivant la nature des titres.

Les plus grandes facilités sont accordées à l'emprunteur qui peut se libérer à toute époque partiellement ou en totalité.

Le COMPTOIR DU CENTRE ouvre aussi des comptes-courants d'avances garantis par des dépôts de titres.

Ces comptes permettent aux titulaires de toucher, verser et reprendre à leur convenance, tout ou partie des sommes mises à leur disposition.

Comptes de dépôts à vue

Le COMPTOIR DU CENTRE reçoit en dépôt toute somme quelque minime qu'elle soit et ouvre de ce chef des comptes de dépôts à vue franco commission.

Les dépôts peuvent être faits au nom de une ou plusieurs personnes avec faculté, dans ce dernier cas, d'en effectuer le retrait collectivement ou séparément, ce qui peut procurer de grandes facilités.

Des formules spéciales sous seing privé sont tenues à la disposition des clients.

Les procurations déposées au COMPTOIR DU CENTRE sont considérées comme valablement maintenues jusqu'à révocation par lettre recommandée à la poste.

De même que les valeurs mobilières, les fonds déposés au COMPTOIR DU CENTRE et appartenant à des Etrangers non domiciliés en Belgique ne sont pas soumis aux lois fiscales Belges en cas de décès.

Ces comptes sont arrêtés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et un extrait en est adressé au titulaire ou tenu à sa disposition.

Les versements peuvent être effectués en espèces, coupons ou titres à réaliser.

Les versements au crédit du COMPTOIR DU CENTRE peuvent être effectués : à Bruxelles et à Morlanwelz aux caisses de la Société.

En province : aux caisses de la Banque Nationale pour être portés au crédit du compte du COMPTOIR DU CENTRE à cet établissement et à tous les bureaux de poste du Royaume pour être portés au crédit de son compte-chèques n° 452.

A l'étranger : chez tous les banquiers correspondants de la Société.

Les versements faits en monnaies étrangères sont décomptés au meilleur cours.

Pour le retrait des fonds déposés, il peut être délivré gratuitement, aux déposants qui en font la demande, un carnet de chèques au moyen desquels ils peuvent disposer sur la caisse du COMPTOIR DU CENTRE directement ou à l'ordre de tiers moyennant, dans le dernier cas, d'en aviser la direction par écrit.

Le COMPTOIR DU CENTRE se charge également de tous envois de fonds en Belgique et à l'étranger sans autres frais que ses débours.

Les retraits peuvent être effectués en tous temps, sans préavis pour les sommes inférieures à 10,000 francs ; jusqu'à 20,000 francs moyennant préavis de 1 jour et au-dessus de 20,000 francs moyennant préavis de 2 jours.

Les sommes déposées produisent intérêt à un taux variable, fixé par correspondance et basé sur le taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique, ce qui permet de faire profiter le déposant dans la plus large mesure possible de l'élévation du taux de l'argent à certaines époques.

Comptes de dépôts à 15 jours de préavis

Le COMPTOIR DU CENTRE ouvre des comptes de dépôts à 15 jours de préavis qui sont également exempts de commission et produisent un intérêt supérieur de 1/2 % au taux bonifié en compte de dépôts à vue.

Les conditions générales des dépôts à vue sont applicables aux

dépôts à 15 jours de préavis, sauf que les fonds ne peuvent être retirés qu'après un préavis de 15 jours.

Compte de dépôts à terme fixe

Le COMPTOIR DU CENTRE ouvre des comptes de dépôts à terme fixe.

Les conditions de ces comptes sont arrêtées par correspondance et varient suivant la durée et l'importance du dépôt.

Location de coffres-forts

Le COMPTOIR DU CENTRE met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts pour la garde des titres et objets précieux moyennant un droit de location payable par anticipation.

Ces coffres-forts sont construits dans des caves voutées et blindées d'acier.

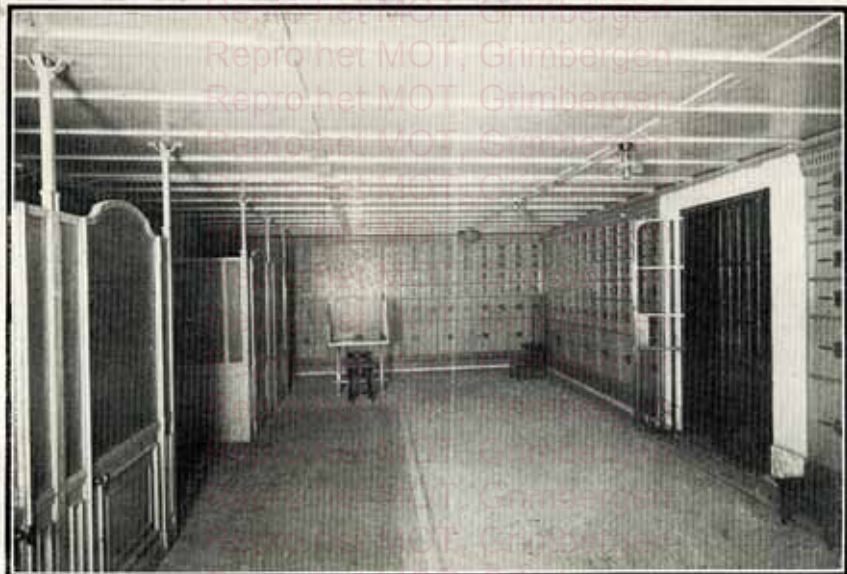
Ils sont entièrement à l'abri du feu et de l'eau et présentent les plus complètes garanties contre les risques de vol en même temps que le maximum de confort.

Les caveaux sont l'objet d'une surveillance permanente aussi bien la nuit que le jour.

Chaque locataire reçoit la clef unique de son compartiment dont il peut changer à son gré le secret de la combinaison.

Les galeries de coffres sont ouvertes au public à Bruxelles de 8 1/2 heures à 6 heures sauf les samedis où elles sont fermées à 4 heures, à Morlanwelz de 9 à 4 heures tous les jours ouvrables



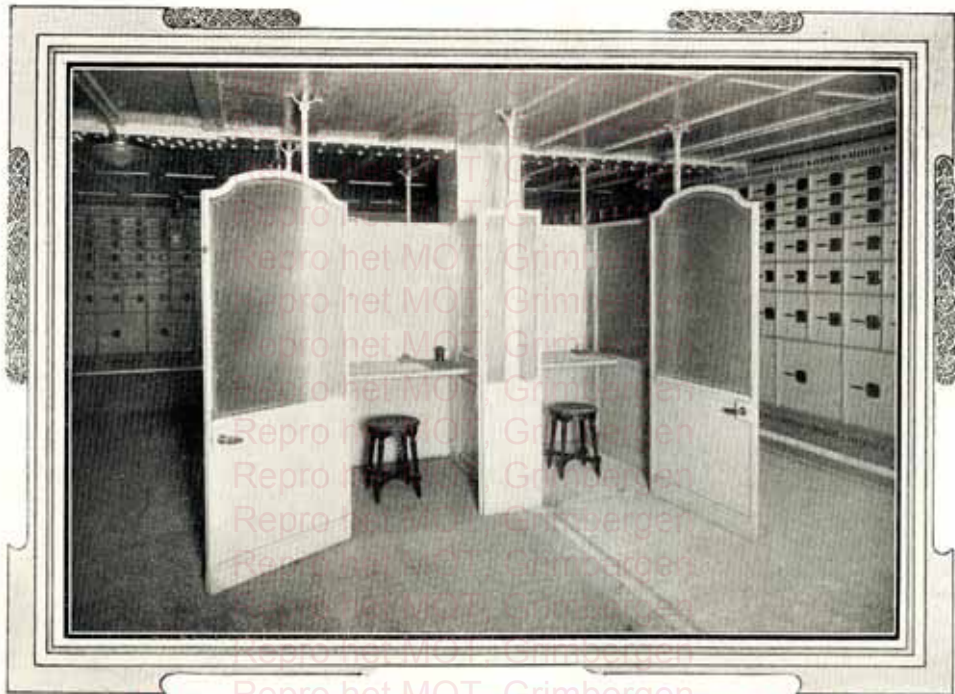


Revue d'une Salle de Coffres-forts
Repro het MOT, Grimbergen

MODÈLES	Hauteur	Largeur	Profondeur	POUR			
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an
I	0 m 075	0 m 25	0 m 50	fr. 2.—	fr. 3.—	fr. 4.—	fr. 6.—
II	0 m 10	0 m 25	0 m 50	> 2.50	> 4.—	> 6.—	> 8.—
III	0 m 15	0 m 32	0 m 60	> 3.—	> 5.—	> 7.—	> 10.—
IV	0 m 25	0 m 32	0 m 60	> 3.50	> 6.—	> 8.—	> 12.—
V	0 m 40	0 m 32	0 m 60	> 4.—	> 8.—	> 14.—	> 20.—
VI	0 m 60	0 m 32	0 m 60	> 6.—	> 12.—	> 18.—	> 30.—
VII	0 m 60	0 m 64	0 m 60	> 9.—	> 18.—	> 30.—	> 50.—
VIII	1 m 00	0 m 64	0 m 60	> 12.50	> 25.—	> 40.—	> 70.—

MODÈLES	Hauteur	Largeur	Profondeur	POUR			
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an
I	0 m 16	0 m 36	0 m 60	fr. 4.—	fr. 10.—	fr. 17.50	fr. 20.—
II	0 m 26	0 m 36	0 m 60	> 6.—	> 12.50	> 20.—	> 30.—
III	0 m 60	0 m 36	0 m 60	> 7.—	> 17.50	> 30.—	> 50.—
IV	0 m 60	0 m 72	0 m 60	> 15.—	> 40.00	> 65.—	> 100.—

N. B. — Les conditions générales applicables à ce service sont adressées à toute personne qui en fait la demande.



Vue intérieure d'un groupe d'isoloirs aménagés dans les différentes salles des coffres-forts
à la disposition des locataires pour faciliter la manipulation des titres et le détachement des coupons.

